

Des améliorations urgentes dans le secteur des soins

Fabrice Macquat (PS)



Parlement Jurassien

Groupe socialiste

Interpellation N°

Des améliorations urgentes dans le secteur des soins

Le 28 novembre 2021, la population suisse a accepté à une large majorité (61 % de oui) l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Dans le Jura, la population a également voté en faveur de l'initiative avec une proportion de 66,4 %, le taux d'acceptation le plus élevé de Suisse ! Le verdict de la population est clair : les soins doivent être améliorés de toute urgence par le biais de meilleures conditions de travail et d'une quantité suffisante de personnel à tous les niveaux. Ces mesures permettent d'assurer une bonne qualité des soins.

Les cantons ont autant d'obligations que le législateur fédéral en ce qui concerne les conditions de travail et la qualité des soins. Au niveau cantonal, il s'agit de réaliser des améliorations rapides des conditions de travail, de la qualité des soins et de créer des places de formation supplémentaires, et ce, afin de garantir le besoin de personnel soignant qualifié.

Le Gouvernement est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour améliorer rapidement et durablement les conditions de travail ?
- Dans les hôpitaux
- Dans les institutions résidentielles de soins de longue durée
- Dans les hôpitaux psychiatriques
- Dans les soins ambulatoires

- Quelles sont les mesures prises pour promouvoir l'engagement de personnel professionnel et qualifié ?

- Quelles mesures seront prises afin d'éviter les départs prématurés dans les professions de la santé et le taux de renouvellement des effectifs (« turnover ») qui en découle ?
- Le Gouvernement est-il prêt à ancrer une clé de répartition du personnel obligatoire pour l'admission sur la liste des hôpitaux, la liste des établissements médico-sociaux ainsi que l'admission dans le secteur ambulatoire ?
- Comment le Gouvernement peut-il créer et soutenir davantage de capacités de formation à court et moyen terme ?
- Quelles sont les possibilités tarifaires envisagées par le Gouvernement pour les différents prestataires de soins ?

Delémont, le 26 janvier 2022

Pour le groupe socialiste

Fabrice Macquat

Fabrice Macquat (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le

Documents annexés

- Interpellation Initiative soins infirmiers.pdf

Des améliorations urgentes dans le secteur des soins

Le 28 novembre 2021, la population suisse a accepté à une large majorité (61 % de oui) l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Dans le Jura, la population a également voté en faveur de l'initiative avec une proportion de 66,4 %, le taux d'acceptation le plus élevé de Suisse ! Le verdict de la population est clair : les soins doivent être améliorés de toute urgence par le biais de meilleures conditions de travail et d'une quantité suffisante de personnel à tous les niveaux. Ces mesures permettent d'assurer une bonne qualité des soins.

Les cantons ont autant d'obligations que le législateur fédéral en ce qui concerne les conditions de travail et la qualité des soins. Au niveau cantonal, il s'agit de réaliser des améliorations rapides des conditions de travail, de la qualité des soins et de créer des places de formation supplémentaires, et ce, afin de garantir le besoin de personnel soignant qualifié.

Le Gouvernement est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour améliorer rapidement et durablement les conditions de travail ?
 - o Dans les hôpitaux
 - o Dans les institutions résidentielles de soins de longue durée
 - o Dans les hôpitaux psychiatriques
 - o Dans les soins ambulatoires
- Quelles sont les mesures prises pour promouvoir l'engagement de personnel professionnel et qualifié ?
- Quelles mesures seront prises afin d'éviter les départs prématurés dans les professions de la santé et le taux de renouvellement des effectifs (« turnover ») qui en découle ?
- Le Gouvernement est-il prêt à ancrer une clé de répartition du personnel obligatoire pour l'admission sur la liste des hôpitaux, la liste des établissements médico-sociaux ainsi que l'admission dans le secteur ambulatoire ?
- Comment le Gouvernement peut-il créer et soutenir davantage de capacités de formation à court et moyen terme ?
- Quelles sont les possibilités tarifaires envisagées par le Gouvernement pour les différents prestataires de soins ?